



L'employeur est t-il juridiquement....

Rubrique : questions-réponses - Date : vendredi 2 février 2007

L'employeur est t-il juridiquement gardien responsable de la fumée de collaborateurs qui fument a l extérieur de son établisSement mais dont la fumée se répand à l'intérieur de l'entreprise ? Et a ce titre sa responsabilité est elle ou peut elle être engagée ?

Réponse :

- C'est effectivement une question que le juge devra trancher.
- Notre avis est que cette responsabilité peut être évoquée si l'employeur envoie sciemment fumer dans la rue ses salariés pendant leur temps de travail.